

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Période de questions

3. Législation

3.1. Adoption d'un règlement



*Cliquez sur le
titre du
règlement pour
le visualiser*

3.1.1. [Règlement numéro 1983 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 14 870 000 \\$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable »](#)

4. Levée de la séance

/jc

LÉGISLATION

#	Numéro du règlement	Titre du règlement	Objet
3.1.1.	1983	Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 14 870 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable	Règlement dans le but de décréter une dépense et un emprunt de 14 870 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable.



PROJET - ADOPTION : 2025-03-27

RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 9 8 3

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 14 870 000 \$ POUR DES ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET TRAVAUX D'INSTALLATION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT ET DE RÉFECTION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables de décréter une dépense et un emprunt de 14 870 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'enveloppe de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 18 juillet 2024 qui est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante (annexe « A »), d'une valeur de 13 517 129 \$, à laquelle un montant additionnel de 1 351 713 \$ est ajouté si la Ville respecte les critères d'écoresponsabilité prévus au programme, afin de permettre la réalisation des travaux approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le tout dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

CONSIDÉRANT qu'aucun motif d'exemption des personnes habiles à voter n'est applicable au présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été déposé;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Ville de Saint-Eustache est autorisée à exécuter des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'égout et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable, suivant l'estimation préparée par Karine Lorrain, ingénieure, directrice du Service du génie, en date du 19 mars 2025, laquelle est plus amplement détaillée au document joint comme annexe « B ».
2. Aux fins prévues au présent règlement, la Ville est autorisée à dépenser 14 870 000 \$.
3. Pour se procurer les fonds estimés nécessaires aux fins du présent règlement, y compris les frais incidents, la Ville est autorisée à emprunter pour un terme de vingt (20) ans 14 870 000 \$.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant est imposée et doit être prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés à l'intérieur du périmètre liséré par un trait pointillé gras au plan préparé par le Service du génie de la Ville, sur la base de la valeur de ces immeubles telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur chaque année; les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe. Ledit plan est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante (annexe « C »).

Règlement 1983
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

5. S'il advient que le coût réel d'une partie des travaux ou dépenses prévues au présent règlement est plus ou moindre que celui prévu à l'annexe « B », tout montant, disponible dans un cas, peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas.
6. Le conseil approprié, aux fins du présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement des dépenses prévues aux présentes. Dans un tel cas, le montant de l'emprunt et les taxes imposées aux termes du présent règlement sont réduits en conséquence.
7. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement 1983
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

ANNEXE A



Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales
La ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Québec, le 18 juillet 2024

Monsieur Pierre Charron
Maire
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache (Québec)
J7R 1X9

Monsieur le Maire,

Le 12 juin 2024, le ministre des Finances du Québec, Eric Girard et moi-même, en collaboration avec le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable Sean Fraser et le ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, avons annoncé une nouvelle entente de dix ans, relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), soit de 2024 à 2034.

Avec un investissement de 2,2 milliards de dollars du FDCC, auxquels s'ajoutent 1 milliard de dollars de notre gouvernement, le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 offre une aide totale de 3,2 milliards de dollars, sur cinq ans, aux municipalités du Québec.

Au cours de cette période, la Ville recevra 13 517 129 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles.

Souhaitant soutenir les municipalités avec un réseau d'eau, et en conformité avec les récents engagements de la Déclaration de réciprocité pris en concertation avec le milieu municipal pour assurer les investissements en infrastructures d'eau et mieux planifier leur renouvellement, une bonification allant jusqu'à 10 % de l'aide gouvernementale, soit un montant de 1 351 713 \$, pourra être accordée à la Ville si elle respecte les critères d'écoresponsabilités prévus au programme.

Je vous rappelle que les travaux doivent se réaliser selon l'ordre de priorité suivant pour être admissibles :

1. installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements et ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux;

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
ministre@mam.gouv.qc.ca
www.quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation

Montréal
Édifice Loto-Québec, 9^e étage
500, rue Sherbrooke Ouest, bur. 944
Montréal (Québec) H3A 3C6

Règlement 1983
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

2

2. études et activités visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, reliées;
 - au plan d'intervention pour le renouvellement de conduites;
 - au plan de gestion des actifs (PGA) réalisé en régie ou à contrat;
 - à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
 - à l'inventaire et au relevé sanitaire des installations septiques individuelles.
3. renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées;
4. travaux de résilience aux changements climatiques, la voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, les casernes de pompiers ainsi que les infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristiques.

Je vous informe également qu'une portion équivalente à 20 % de la somme allouée à la Ville pourra être utilisée pour réaliser des travaux admissibles de son choix, et ce, sans tenir compte de l'ordre de priorité établi. Cette portion est calculée sur la somme allouée à la base, en excluant la bonification pour infrastructures d'eau accessible aux municipalités possédant un réseau d'eau.

De plus, je confirme l'admissibilité des dépenses au programme TECQ 2024-2028 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Afin de respecter l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, aucune annonce publique ne pourra être faite sans mon autorisation préalable. Le Ministère communiquera avec vous, si nécessaire.

Si vous désirez obtenir plus d'information, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures d'eau à TECQ2024-2028@mamh.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

RÈGLEMENT 1983

NUMÉRO DE DOSSIER	DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
B-10.26	Mise à niveau des UV de l'usine d'épuration	1 000 000.00 \$	40 000.00 \$	104 000.00 \$	104 000.00 \$	62 244.00 \$	1 310 244.00 \$
B-11.28	Mise à niveau des UV de l'usine de filtration	1 250 000.00 \$	50 000.00 \$	130 000.00 \$	130 000.00 \$	77 805.00 \$	1 637 805.00 \$
B-0.39	Mise aux normes des automates des ouvrages ponctuels en eaux	1 250 000.00 \$	50 000.00 \$	130 000.00 \$	130 000.00 \$	77 805.00 \$	1 637 805.00 \$
B-11.30	Usine de filtration - mise à niveau des vannes et des variateurs de vitesse	250 000.00\$	10 000.00\$	26 000.00\$	26 000.00 \$	15 561.00\$	327 561.00 \$
B-25.01	Mise à niveau du réservoir d'eau potable Grande-Côte				60 000.00\$	2 992.50\$	62 992.50 \$
B-19.02	Mise à niveau du poste de pompage de la 57 ^e				65 000.00\$	3 241.88\$	68 241.88 \$
SM-334.1	Bouclage de l'aqueduc 25" (Dubois à Dubois)	230 000.00\$		23 000.00 \$		12 618.38\$	265 618.38 \$
SM-019.2	Plan de gestion des actifs - EAUX				65 000.00\$	3 241.88\$	68 241.88 \$
SM-370	Séparation des eaux parasitaires et renouvellement de conduites - 43 ^e à 45 ^e avenue, Caron et Ducharme	2 735 000.00\$	109 400.00\$	284 440.00 \$	284 440.00 \$	170 237.34\$	3 583 517.34 \$
SM-383	Séparation des réseaux - Constantin et Pie-XII	1 308 180.00\$	52 327.20\$	136 050.72 \$	136 050.72 \$	81 426.36\$	1 714 035.00 \$
SM-338.1	Infras - rue de Bellefeuille (séparation réseaux et aqueduc)	1 200 000.00\$	48 000.00\$	124 800.00 \$		68 468.40\$	1 441 268.40 \$
SM-269.03	Infras - rue Monseigneur-Prévost (séparation réseaux et aqueduc)	1 200 000.00\$	48 000.00\$	124 800.00 \$		68 468.40\$	1 441 268.40 \$
B-10.25	Réfection de la dalle - usine d'épuration	1 000 000.00\$	40 000.00\$	104 000.00 \$	104 000.00 \$	62 244.00\$	1 310 244.00 \$
TOTAL :		11 423 180.00\$	447 727.20\$	1 187 090.72\$	1 104 490.72\$	706 354.12\$	14 868 842.76\$ 14 870 000.00\$

Montant TECQ de base 13 517 129.00 \$
Montant ajouté écoresponsabilité 1 351 713.00 \$
TOTAL nouveau Règlement **14 868 842.00 \$**

Karine Lorrain, ing., M.ing
Directrice, Service du génie

ANNEXE B

Règlement 1983
VILLE DE SAINT-EUSTACHE

**Règlement 1983
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie

B-10.26

2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Mise à niveau des UV de l'usine d'épuration

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Études, plans, devis, surveillance et travaux Fourniture et installation d'un nouveau système de traitement UV - pour respect de la norme de coliformes	1 000 000.00\$	40 000.00\$	104 000.00\$	104 000.00\$	62 244.00\$	1 310 244.00\$
TOTAL :	1 000 000.00\$	40 000.00\$	104 000.00\$	104 000.00\$	62 244.00\$	1 310 244.00\$



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie

B-11.28

2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Mise à niveau des UV de l'usine de filtration

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Études, plans, devis, surveillance et travaux Fourniture et installation d'un nouveau système de traitement UV - pour respect des normes pour l'eau potable	1 250 000.00\$	50 000.00\$	130 000.00\$	130 000.00\$	77 805.00\$	1 637 805.00\$
TOTAL :	1 250 000.00\$	50 000.00\$	130 000.00\$	130 000.00\$	77 805.00\$	1 637 805.00\$

**Règlement 1983
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Service du génie

B-0.39

2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Mise aux normes des automates des ouvrages ponctuels en eaux

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Études, plans, devis, surveillance et travaux Fourniture et installation d'un nouveau système d'automates: dosage produits chimiques, stations de pompage, décanteurs, etc.	1 250 000.00\$	50 000.00\$	130 000.00\$	130 000.00\$	77 805.00\$	1 637 805.00\$
TOTAL :	1 250 000.00\$	50 000.00\$	130 000.00\$	130 000.00\$	77 805.00\$	1 637 805.00\$



Service du génie

B-11.30

2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Usine de filtration - mise à niveau des vannes et des variateurs de vitesse

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Études, plans, devis, surveillance et travaux Fourniture et installation de variateurs de vitesse et de vannes modulantes pour sortie des pompes basses pressions - eaux brutes	250 000.00\$	10 000.00\$	26 000.00\$	26 000.00\$	15 561.00\$	327 561.00\$
TOTAL :	250 000.00\$	10 000.00\$	26 000.00\$	26 000.00\$	15 561.00\$	327 561.00\$

Règlement 1983
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie

B-25.01

2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Mise à niveau du réservoir d'eau potable Grande-Côte

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Études, plans, devis Réservoir d'eau potable Grande- Côte - Remplacement de la mécanique de procédé et de la génératrice				60 000.00\$	2 992.50\$	62 992.50\$
TOTAL :	0.00\$	0.00\$	0.00\$	60 000.00\$	2 992.50\$	62 992.50\$



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie

B-19.02

2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Mise à niveau du poste de pompage de la 57^e

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Études, plans, devis Poste de pompage de la 57 ^e avenue - Remplacement de la mécanique de procédé - débordements ouvrage de surverses				65 000.00\$	3 241.88\$	68 241.88\$
TOTAL :	0.00\$	0.00\$	0.00\$	65 000.00\$	3 241.88\$	68 241.88\$

**Règlement 1983
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie

SM-334.1

2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Bouclage de l'aqueduc 25^e (Dubois à Dubois)

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Travaux						
Bouclage de la conduite d'eau potable entre la rue Dubois (est de 25^e avenue) et la rue Dubois (ouest 25^e avenue) - forage directionnel et tranchée d'excavation - respect des besoins en eau potable en pression et en qualité						
eau potable	150 000.00\$		15 000.00\$		8 229.38\$	173 229.38\$
fondation de rue	5 000.00\$		500.00\$		274.31\$	5 774.31\$
pavage	34 000.00\$		3 400.00\$		1 865.33\$	39 265.33\$
fossés	5 000.00\$		500.00\$		274.31\$	5 774.31\$
aménagement	10 000.00\$		1 000.00\$		548.63\$	11 548.63\$
organisation de chantier	26 000.00\$		2 600.00\$		1 426.43\$	30 026.43\$
TOTAL :	230 000.00\$	0.00\$	23 000.00\$	0.00\$	12 618.38\$	265 618.38\$



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie

SM-019.2

2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Plan de gestion des actifs - EAUX

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Plan de gestion des actifs en EAUX Élaboration et mise en œuvre				65 000.00\$	3 241.88\$	68 241.88\$
TOTAL :	0.00\$	0.00\$	0.00\$	65 000.00\$	3 241.88\$	68 241.88\$

Règlement 1983
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie

SM-370

2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Séparation des eaux parasites et renouvellement de conduites - 43^e à 45^e Avenue, Caron et Ducharme

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Études, plans, devis, surveillance et travaux						
Remplacement du réseau d'eau potable, d'égout d'eaux usées et ajout d'un réseau d'égout pluvial						
Séparation des eaux parasites pour réduire débordements ouvrage de surverses						
eau potable	350 000.00\$	14 000.00\$	36 400.00\$	36 400.00\$	21 785.40\$	458 585.40\$
égouts eaux usées	350 000.00\$	14 000.00\$	36 400.00\$	36 400.00\$	21 785.40\$	458 585.40\$
égouts eaux pluviales	450 000.00\$	18 000.00\$	46 800.00\$	46 800.00\$	28 009.80\$	589 609.80\$
fondation de rues	535 000.00\$	21 400.00\$	55 640.00\$	55 640.00\$	33 300.54\$	700 980.54\$
pavage	600 000.00\$	24 000.00\$	62 400.00\$	62 400.00\$	37 346.40\$	786 146.40\$
béton	125 000.00\$	5 000.00\$	13 000.00\$	13 000.00\$	7 780.50\$	163 780.50\$
aménagement	35 000.00\$	1 400.00\$	3 640.00\$	3 640.00\$	2 178.54\$	45 858.54\$
organisation chantier	290 000.00\$	11 600.00\$	30 160.00\$	30 160.00\$	18 050.76\$	379 970.76\$
TOTAL :	2 735 000.00\$	109 400.00\$	284 440.00\$	284 440.00\$	170 237.34\$	3 583 517.34\$



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie

SM-383

2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Séparation des réseaux - Constantin et Pie-XII

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Plans, devis, surveillance et travaux						
Ajout d'un réseau d'égout pluvial						
Séparation des eaux parasites pour réduire débordements ouvrage de surverses						
eau potable	9 180.00\$	367.20\$	954.72\$	954.72\$	571.40\$	12 028.04\$
égouts eaux usées	9 000.00\$	360.00\$	936.00\$	936.00\$	560.20\$	11 792.20\$
égouts eaux pluviales	600 000.00\$	24 000.00\$	62 400.00\$	62 400.00\$	37 346.40\$	786 146.40\$
fondation de rues	200 000.00\$	8 000.00\$	20 800.00\$	20 800.00\$	12 448.80\$	262 048.80\$
pavage	200 000.00\$	8 000.00\$	20 800.00\$	20 800.00\$	12 448.80\$	262 048.80\$
béton	40 000.00\$	1 600.00\$	4 160.00\$	4 160.00\$	2 489.76\$	52 409.76\$
aménagement	50 000.00\$	2 000.00\$	5 200.00\$	5 200.00\$	3 112.20\$	65 512.20\$
organisation chantier	200 000.00\$	8 000.00\$	20 800.00\$	20 800.00\$	12 448.80\$	262 048.80\$
TOTAL :	1 308 180.00\$	52 327.20\$	136 050.72\$	136 050.72\$	81 426.36\$	1 714 035.00\$

**Règlement 1983
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie

SM-338.1

2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Rue de Bellefeuille (séparation réseaux et aqueduc)

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Surveillance laboratoire et travaux						
Remplacement du réseau d'eau potable, d'égout d'eaux usées et ajout d'un réseau d'égout pluvial						
Séparation des eaux parasites pour réduire débordements ouvrage de surverses						
eau potable	150 000.00\$	6 000.00\$	15 600.00\$		8 558.55\$	180 158.55\$
égouts eaux usées	175 000.00\$	7 000.00\$	18 200.00\$		9 984.98\$	210 184.98\$
égouts eaux pluviales	250 000.00\$	10 000.00\$	26 000.00\$		14 264.25\$	300 264.25\$
fondation de rue	250 000.00\$	10 000.00\$	26 000.00\$		14 264.25\$	300 264.25\$
pavage	200 000.00\$	8 000.00\$	20 800.00\$		11 411.40\$	240 211.40\$
béton	15 000.00\$	600.00\$	1 560.00\$		855.86\$	18 015.86\$
aménagement	10 000.00\$	400.00\$	1 040.00\$		570.57\$	12 010.57\$
organisation chantier	150 000.00\$	6 000.00\$	15 600.00\$		8 558.55\$	180 158.55\$
TOTAL :	1 200 000.00\$	48 000.00\$	124 800.00\$		68 468.40\$	1 441 268.40\$



Ville de
Saint-Eustache

Service du génie

SM-269.03

2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Rue Monseigneur-Prévost (séparation réseaux et aqueduc)

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Surveillance laboratoire et travaux						
Remplacement du réseau d'eau potable, d'égout d'eaux usées et ajout d'un réseau d'égout pluvial						
Séparation des eaux parasites pour réduire débordements ouvrage de surverses						
eau potable	130 000.00\$	5 200.00\$	13 520.00\$		7 417.41\$	156 137.41\$
égouts eaux usées	225 000.00\$	9 000.00\$	23 400.00\$		12 837.83\$	270 237.83\$
égouts eaux pluviales	240 000.00\$	9 600.00\$	24 960.00\$		13 693.68\$	288 253.68\$
fondation de rue	250 000.00\$	10 000.00\$	26 000.00\$		14 264.25\$	300 264.25\$
pavage	200 000.00\$	8 000.00\$	20 800.00\$		11 411.40\$	240 211.40\$
béton	18 000.00\$	720.00\$	1 872.00\$		1 027.03\$	21 619.03\$
aménagement	12 000.00\$	480.00\$	1 248.00\$		684.68\$	14 412.68\$
organisation chantier	125 000.00\$	5 000.00\$	13 000.00\$		7 132.13\$	150 132.13\$
TOTAL :	1 200 000.00\$	48 000.00\$	124 800.00\$		68 468.40\$	1 441 268.40\$

Règlement 1983
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Service du génie

B-10.25

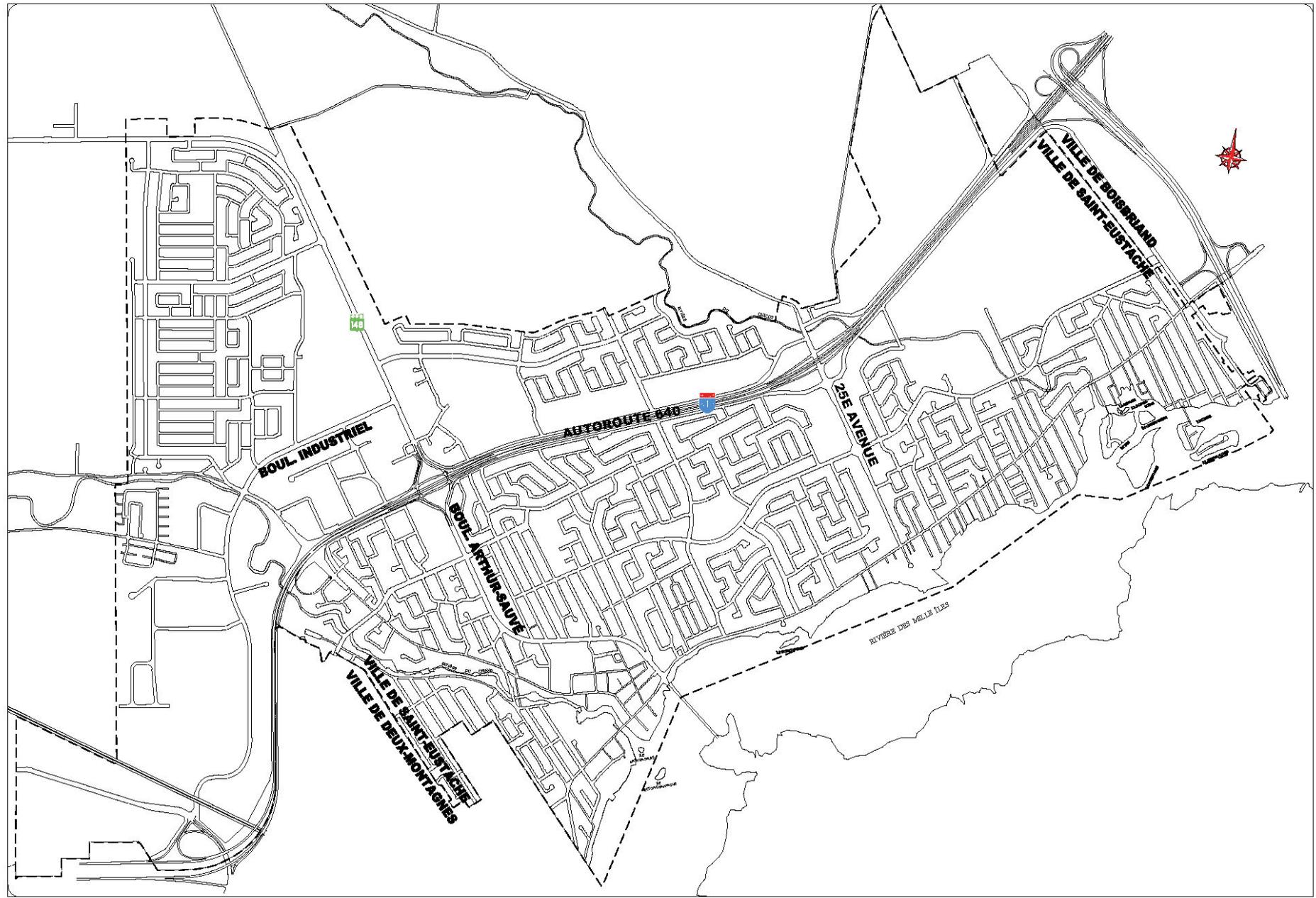
2025-03-19

RÈGLEMENT 1983

Réfection de la dalle - usine d'épuration

DESCRIPTION DES TRAVAUX	Total net des travaux	Laboratoire et arpentage 4%	Imprévus 10%	Honoraires Professionnels 10%	T.V.Q 50.0% 9.975%	TOTAL BRUT
Études, plans, devis, surveillance et travaux Remplacement de la dalle structurale de l'usine à la suite de son soulèvement	1 000 000.00\$	40 000.00\$	104 000.00\$	104 000.00\$	62 244.00\$	1 310 244.00\$
TOTAL :	1 000 000.00\$	40 000.00\$	104 000.00\$	104 000.00\$	62 244.00\$	1 310 244.00\$

ANNEXE C



GRANDE ZONE BLANCHE